

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

La municipalité a aliéné les biens suivants, d'une valeur de 10 000 \$ et plus :

- Vente en date du 10 décembre 2018 à Émery Bélanger du lot 3 109 180 du cadastre du Québec, au prix de 80 000 \$, avant taxes, par la résolution n^o 17-433 adoptée lors de la séance du conseil du 15 août 2017.

Cet avis est publié conformément aux dispositions de l'article 28(1.0.1^o) de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de décembre 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière